

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 24

Nombre de conseillers votants 27

L'an deux mille quinze le dix neuf janvier, le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué le 12 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire.

Présents : Dominique Parrel, Myriam Cebola, Louis Miccoli, Martine Perrin, Jean Pierre Metral, Françoise Derancourt Pons, Claude Marcel, Gérard Rostaing, Gérard Chêne, Rachel Carretti, Jean-Marc Roux-Sibilon,, Geneviève Charbit, Anne Coudreuse, Eve-Marie Buissière, Claire Panczuk, Chantal Doucet, Claire Moynier, Claire Richard, Christophe Jayet-Laraffe, Patrick Warin, Benoît Astier, Christophe Rival, Benoît Mischel, Fabien Fortoul.

Pouvoirs : Cécile Bally à Gérard Chêne, Odile Lantz à Benoit Astier, Claude Rey à Dominique Parrel.

Secrétaire de séance : Benoit Mischel

validation du compte rendu du conseil municipal du 2 décembre 2015 à l'unanimité.

Le Maire précise que deux points sont retirés de l'ordre du jour :

- 1) Les décisions modificatives : ce n'est pas nécessaire.
- 2) Modification du Plu : celle-ci sera reportée lors d'une prochaine séance.

Débat d'orientation budgétaire pour 2016.

Dossier présenté par Fabien Fortoul.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités territoriales de + de 3500 habitants. (Article L2312-1, L 3312-1, L 4312-1, L 5211-36 du CGCT). La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son chapitre relatif à la transparence financière, a modifié les modalités du DOB en renforçant l'information des conseillers municipaux. Le DOB doit s'effectuer sur un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Rapport du Maire

La Loi de finances 2016 vient terminer les six années de réforme et de contrainte accrues sur les budgets locaux. (2010 réforme de la TP, 2011/2013 gel des dotations de l'Etat, 2012 institution du PFIC, 2014 baisse des concours financiers de l'Etat 1.5 Mds €, 2015 réduction des concours financiers de l'Etat 11 Mds €, 2016 refonte de l'architecture de la DGF, montée en puissance du PFIC.

En face de ce volet financier et fiscal s'inscrit un volet organisationnel : mise en œuvre des schémas de mutualisation, des incitations aux créations de communes nouvelles, transferts de compétences, Métropole.

Pour Coublevie la baisse de la DGF est de :

- 2014 : - 22 000 €
- 2015 : - 48 000 €
- 2016 : - 66328 € (prévision)

Pour 2015, nous finissons l'année mieux que prévue par rapport au budget prévisionnel car les recettes ont été plus importantes que celles prévues (augmentation des bases fiscales de la commune liée à l'augmentation de la population et du nombre de logements..., taxe d'aménagement plus importante vu les permis de construire délivrés, fond départemental de la TP non supprimée pour 2015 (nous avons prévu une baisse vu que l'on nous annonçait sa disparition) et à la tenue des objectifs en matière de dépense – 2%.

Le résultat excédentaire serait d'environ 590 000 € (le chiffre précis n'est pas connu à ce jour, les comptes n'étant pas arrêtés).

Il est nécessaire de continuer l'objectif de baisse des dépenses ; il faut que la réflexion sur la mutualisation, le regroupement de communes, la commune nouvelle s'instaure plus vite afin de répondre à l'objectif de réduction des déficits publics.

Vu la stratégie engagée, la capacité d'investissement pour la commune reste correcte. Les projets réalisés font l'objet d'arbitrage et ils sont décidés parce qu'utiles et nécessaires.

Le plan pluriannuel d'investissement a été la première étape pour recalculer les objectifs de dépense publique pour la collectivité.

Chaque année en partant du plan pluriannuel d'investissement initial il est nécessaire d'effectuer un recalage en fonction de l'évolution des enjeux et du contexte.

Nous devons nous recentrer sur nos priorités et repositionner le cœur de l'action publique.

Il ne faut pas verser dans le catastrophisme, nous sommes à un tournant qui doit permettre aux territoires d'évoluer, de vivre différemment, nous devons contribuer au redressement des finances publiques afin de combattre le chômage et les dégâts qu'il provoque dans la population.

La commission des finances réunie le 13 janvier 2016 a commencé ce travail. Elle doit rester raisonnable dans ses choix, préparer et proposer un budget qui tient compte de tout cela.

La feuille de route :

- diminution de 2% en moyenne (+ ou – selon les postes) de notre budget de fonctionnement.
- avancement dans le projet de mutualisation, commune nouvelles, transfert de services, de compétence au Pays Voironnais.
- l'investissement sur 2016 portera essentiellement sur la réhabilitation de la salle communale, les travaux d'accessibilité, des travaux d'aménagement de sécurité, le plan de déplacement piétons cycles, les travaux sur les bâtiments, la conservation du patrimoine.
- la dette sera renégociée (dette faible).

(La situation provisoire vue d'ensemble fonctionnement et investissement 2015, la situation des emprunts ont été transmises).

Le conseil municipal après débat, par 27 voix pour valide la présentation du Maire.

Travaux bâtiments.

Rapporteur – Louis Miccoli.

Un contrat doit être passé avec Mme Sophie Rey architecte DPLG chargée de réaliser le programme de logements «Pluralis» (ancienne école du Bourg). Il est proposé au conseil municipal une mission de base + EXE au taux de 11 % pour l'aménagement de l'espace réservé au tissu associatif.

Après débat, le conseil municipal estime qu'il est nécessaire de demander une révision du taux des honoraires à ce bureau d'études.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire aborde la compétence culturelle au sein du Pays Voironnais.